



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 23 janvier 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Jonathan KIENTZLER, Patrick RISCH & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Véronique SIGWALT et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint), et Mme Claudine MESSA, Conseillère Municipale, (procuration à Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale).

Membre absent non excusé : M. Christian THOMAS, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2011.
2. Maison des associations : avenant.
3. Location d'un logement.
4. Location de la Salle des Fêtes : tarification.
5. Adhésion au groupement de commande de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuvoillé pour le balayage de la voirie.
6. Lot de chasse n° 2 : mise en location.
7. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : travaux de réfection de chemins ruraux - Exercice 2012.
8. Exercice forestier : prévisions des coupes 2012.
9. Acquisition d'un tableau numérique interactif.
10. Demande d'une subvention.
11. Droits de préemption urbain.
12. Examen de devis.
13. Divers

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, une aide pourrait être allouée pour l'acquisition d'un tableau numérique interactif. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Transformation et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 1 - gros-œuvre : avenant.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

Lors de la séance du mois de décembre, le Conseil Municipal a pu visionner des photos de la charpente de la Maison des associations et a pu constater la nécessité de renforcer certaines solives et une ferme.

L'Entreprise CLB, chargée du lot "gros-œuvre", procédera à ces travaux. Il en découle une plus value de 8 320.79 € HT et d'une moins value de 777.60 € HT.

L'avenant se chiffre alors à 7 543.19 € HT, soit 9 021.66 € TTC.

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie de jour même à 16 h,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "gros-œuvre" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, signale qu'une moins value est néanmoins à prévoir dans d'autres lots et que certains travaux prévus sur le lot "gros-œuvre" seront réalisés par le lot "plâtrerie" et vice versa.

Par ailleurs, il informe les membres du Conseil du fait qu'une réunion, animée par un cabinet de contrôle d'étanchéité, a eu lieu avec les entreprises pour expliquer les déperditions d'air possibles et les produits pouvant être utilisés pour limiter les problèmes d'étanchéité et atteindre les normes demandées.

3 - Location d'un logement communal.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement communal du 1^{er} étage du bâtiment C.L.S.H. sis, 29, Rue du Maréchal Lefèbvre à Guémar, est libéré depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il propose à l'assemblée de le donner à bail à la famille de M. Patrice KEMPF, résidant 11, Rue du Giersberg à Guémar, mais dont la maison a été sinistrée par un incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE DONNER en location le logement en question à M. et Mme Patric KEMPF à compter du 1^{er} janvier 2012.

- DE FIXER le loyer mensuel à 420.- €.
- DE RÉVISER celui-ci en fonction de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2011.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail.

M. Philippe BOSSERT, Conseiller Municipal, rappelle que le diagnostic énergétique est à réaliser avant l'entrée d'un nouvel occupant.

4 - Location de la Salle des Fêtes : tarification.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, expose qu'il manque actuellement un tarif intermédiaire qui pourrait être fixé à 100.- € pour la location de la Salle des Fêtes pour, par exemple, le lancement d'une action de prévention destinée à l'ensemble de la population.

Par ailleurs, M. le Maire propose de louer la Salle des Fêtes gratuitement tous les 5 ans à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuillé, pour l'organisation de la Fête de fin d'année de tous les périscolaires du secteur de Ribeuillé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E à l'unanimité la location de la Salle des Fêtes :

- A TITRE GRATUIT tous les 5 ans à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuillé pour la fête de fin d'année des périscolaires.
- AU TARIF de 100.- € aux organismes sociaux, aux associations de bienfaisance ou à but humanitaire, qui organisent une réunion ou manifestation à but non lucratif.

Il sera rappelé, lors du Comité des Fêtes, que les associations ne peuvent pas sous louer la Salle des Fêtes à un de leurs membres, sous peine de ne plus pouvoir en disposer.

5 - Adhésion au groupement de commande pour le balayage de la voirie.

M. le Maire expose la possibilité de procéder au balayage de la voirie, en ayant recours à un prestataire retenu après consultation organisée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeuillé, sur la base du cahier des charges rédigé par la Ville de Ribeuillé.

Pour ce faire, la Communauté de Communes propose la création d'un groupement de commandes, auquel participeront 10 Communes et la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté a délibéré en ce sens le 1^{er} décembre 2011 et approuvé la convention constitutive correspondante conformément à l'article 8 du CMP.

Il est proposé à la Commune de Guémar d'y adhérer et d'approuver la dite convention.

Sur proposition de M. le Maire,

VU l'article 8 du code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2011.5.56 du 1^{er} décembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE PARTICIPER au groupement de commandes uniquement pour le balayage de la voirie communale.
- D'APPROUVER la convention constitutive jointe à la présente.
- DE DÉSIGNER la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé en qualité de coordinateur.
- DE DÉSIGNER la C.A.O coordinatrice en qualité de C.A.O. du groupement dans les conditions de l'article 6 de la convention.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et tout document afférent.
- DE CHARGER le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

6 - Chasse : mise en location du lot n° 2.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

M. Denis BRICKERT, Adjoint, explique que suite au décès de M. Michel BONGRAND le 18 octobre 2011, M. Mathieu BONGRAND, son fils, a signalé par lettre recommandée du 20 décembre 2011, qu'il ne souhaite pas faire valoir son droit de priorité sur le lot n° 2 et qu'il demande par conséquent, la résiliation du droit de bail à compter du 2 février 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE PROCÉDER à la location du lot n° 2 de 230 ha, dont 15 ha de forêt, par adjudication.
- D'ADOPTER les clauses particulières suivantes :
 - l'emprise de la future autoroute risque d'empiéter sur ce lot,
 - la Commune doit être associée à l'élaboration des plans de chasse.
- DE FIXER la mise à prix à 725.- €.
- DE FIXER la date d'adjudication au mardi 27 mars 2012 à 17 heures.
- DE DÉSIGNER M. Denis BRICKERT, Adjoint, MM. Jean-Marie KROPP, Adjoint et Rémy HIRN, Conseiller Municipal, membres titulaires et MM Germain UMBDENSTOCK, Patrick RISCH et Mme Claudine MESSA, Conseillers Municipaux, membres suppléants de la Commission de dévolution.
- DE DONNER mandat à la Commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour le remettre immédiatement en adjudication.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

7 - Réfection des chemins ruraux - programme 2012 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

M. Denis BRICKERT, Adjoint, propose un programme de réfection des chemins ruraux suivants : chemin du Gebreit, chemin du Beffert, chemin dit in den Garten, Rotenbergweg et chemin de la Streng.

L'ensemble de l'opération est chiffré à 20 000.- € TTC. Le plan de financement et le suivant :

Dépenses		Montant € HT
Réfection des chemins désignés ci-dessus		
	Total HT	16 722.40
	Total TTC	20 000.00
Recettes		
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 40 %		6 688.96
Part communale		13 311.04
	Total	20 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le programme de réfection des chemins ruraux de 2012 ainsi que le plan de financement.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2012.
- DE SOLLICITER une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- D'ENGAGER la consultation d'entreprises selon procédure adaptée.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent et de procéder au mandatement de la dépense.

8 - Exercice forestier 2012 : prévision de coupes et de travaux.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

M. Denis BRICKERT, Adjoint, donne des explications sur les travaux patrimoniaux prévus dans la forêt de Guémar, c'est-à-dire :

- cloisonnement-dégagement..... 1 920.- € HT
- délimitation de lots - sécurisation des lots sur pied 1 920.- € HT
- maintenance (débranchage) 1 060.- € HT

En outre, s'ajoutent les honoraires ONF et l'assistance à la gestion de la main d'œuvre, pour un montant de 1 184.- € HT

Total général.....6 084.00 € HT
Soit6 335.57 € TTC

Le programme des travaux d'exploitation de la forêt fait apparaître un bilan prévisionnel net de 9 129.- € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
D E C I D E, à l'unanimité,

- D'ADOPTER le programme de travaux patrimoniaux et les propositions d'assiette 2012 des coupes à marteler.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les devis ainsi que la convention d'assistance technique.

9 - Acquisition d'un tableau numérique interactif. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2012.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

En 2009, le Commune de Guémar avait déjà pu bénéficier d'une aide pour un équipement informatique complet composé d'un accès internet, d'ordinateurs portables et d'un tableau numérique interactif, dans le cadre du projet "Ecole numérique".

En 2012, la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux permet de subventionner un nouvel équipement. L'équipe enseignante de l'école "Les Roseaux" sollicite l'acquisition d'un TBI pour la salle de classe de M. Jean BIGOT.

L'inspecteur, chargé de ce dossier, est favorable à cet équipement pour Guémar, sachant que les ordinateurs portables sont déjà à la disposition des enfants.

Il est proposé l'acquisition d'un tableau numérique interactif pour un montant HT de 3 254.- €, sous réserve d'obtention d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant € HT
Tableau numérique interactif	3 254.00
T.V.A. 19.60 %	637.78
Total	3 891.78
Recettes	
D.E.T.R. (50%)	1 627.00
Part communale	2 264.78
Total	3 891.78

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ACHETER un tableau numérique interactif à la condition mentionnée ci-dessus.
- DE SOLLICITER une subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

10 - Subvention à l'association de tennis de Guémar.

Le Président de l'association de tennis de Guémar sollicite une aide de la Commune pour les frais engagés par le Club pour la formation d'une quarantaine de jeunes.

VU la délibération n° 3a du 9 novembre 2009 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2010 et reconduite en 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D E C I D E, à l'unanimité,

- D'OCTROYER une aide financière de 1 800.- € pour la formation.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2012.

11 - Droits de préemption urbain.

M. le Maire signale qu'il a réceptionné en Mairie, les deux déclarations d'intentions d'aliéner suivantes :

- bien cadastré Section AA - parcelle n° 104 d'une superficie de 16.24 ares,
- immeuble sis au 3, Rue du Stade, cadastré Section 4 - parcelles n° 150, 152 & 154 d'une surface totale de 17.40 ares.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE RENONCER aux droits de préemption sur les immeubles cités ci-dessus.

12 - Examen de devis. *Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.*

VU Les consultations d'entreprises réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE CONFIER les travaux suivants aux entreprises les mieux disantes :

n°	Nature des travaux	Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
1	Remplacement du milltronics HS et la mise à jour du SOFREL existant à la station de relevage "Les 3 Châteaux"	SOGEST	1 602.90	1 917.07
2	Fourniture et pose sur candélabre de deux projecteurs NEOS pour éclairer les passages piétons Route de Sélestat et carrefour Rue du Maréchal Lefèbvre (à l'œil)	Vigilec Hatier	1 684.00	2 014.06

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les bons de commande et tout document y afférant et à procéder au mandatement de ces dépenses.
- DE NE PAS DONNER SUITE aux devis pour le service de renvois des défauts par radio et par onde pour la station de relevage des Trois Châteaux et pour la pose de projecteurs sur le passage piétons à la station service.

Il est encore évoqué le problème des lingettes qui bloquent la pompe de la station de relevage du lotissement "Les Trois Châteaux" et les solutions possibles pour résoudre ce problème.

13 - Divers.

- M. le Maire expose que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'enquête parcellaire liée au projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN 83.
- Il invite également les Conseillers à participer à l'élection du Conseil Municipal des enfants le samedi 28 janvier 2012 à la Salle des Fêtes.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, signale que la Commission des Bâtiments, Urbanisme et Voirie s'est réunie le 19 janvier 2012 et a entendu les explications de M. ROTH, expert géomètre sur les A.F.U. L'idée est de permettre un aménagement cohérent d'une zone.
- M. Jonathan KIENTZLER, Conseiller Municipal, convie les Conseillers au concert de la musique Espérance le 18 février 2012. Il se fait l'écho d'un riverain qui souhaiterait que le Grosser Wasenweg soit renommé.
- M. Patrick RISCH, Conseiller Municipal, propose la réfection du mur adossé à la gloriette pour donner une harmonie à l'ensemble. Un devis sera sollicité.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 27 février 2012. M. Philippe BOSSERT, Conseiller Municipal, s'excuse d'ores et déjà.

* * * * *

La séance est levée à 21 h 45.

* * * * *

